

ENFIN UNE PROPOSITION SÉRIEUSE DE NOS DÉPUTÉS !



Après avoir rejeté, sous la pression du lobby de l'agroalimentaire, le code couleur pour orienter les consommateurs vers des aliments plus sains et nutritionnels, voilà nos députés tout ragaillardis après un mois de vacances, qui **envisagent d'instaurer une taxe sur... les aliments trop salés**. Probablement la conséquence d'un abus de chips et de merguez pendant leurs congés. Protéger notre santé, quelle délicate attention !

On croit rêver ! Voilà des gens qui ont été élus pour défendre nos intérêts et qui passent le plus clair de leur temps à chercher, et malheureusement à trouver, de nouveaux moyens pour ponctionner notre argent. Pas d'impôts nouveaux qu'ils disaient; mais à défaut des augmentations de toute nature et des taxes qui fleurissent à chaque lever de soleil. Dans un billet précédent j'avais suggéré à nos dignes représentants de ressusciter un vieil impôt qui visait dès 1855 les propriétaires de chien(s). Malgré l'imagination intarissable dont ils font preuve, je leur suggère cette fois une autre piste : une taxe sur les briquets ! L'idée n'est pas nouvelle non plus. Il y a peu, elle s'appliquait encore. Dans le cadre de la lutte engagée contre le tabagisme elle aurait, malgré son goût salé, toutes les chances d'être bien digérée par nos concitoyens lesquels ont une fâcheuse tendance ces derniers temps à tout avaler.

Allons mesdames et messieurs les député(e)s de grâce ressaisissez-vous ! Nous savons que la plupart des lois se décident à Bruxelles à

l'initiative de la Trilatérale , mais ce n'est pas une raison pour voter n'importe quoi à Paris. Soyez attentifs à nos préoccupations et trouvez autre chose que ces stupidités qui, tout en vidant nos porte-monnaie, dévalorisent votre fonction et vous font passer pour de tristes godillots.

Photo : <http://www.assemblee-nationale.fr/connaissance/constitution.asp>